

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
PA2M**

Siège Social :

MAIRIE D'ARBOIS 39600

Secrétariat : le jeudi de 10h00 à 12h00

Tél : 03 84 66 55 55 (mairie d'Arbois)

Extrait du registre des délibérations

Objet : Election d'un représentant au SIDEC - 2026-027

L'an deux mille vingt-six, le 16 avril à 20h, le Comité Syndical dûment convoqué en date du 09/04/2026, s'est réuni en mairie de Mesnay.

Délégué(e)s en exercice : 8 Quorum : 5 Présent(e)s : 8 Absent(e)s : 0 Pouvoir(s) : 0

PRESENTS (8) : PACCARD Joël et PETIT Léo, Pupillin ; BOUDRY Jeanne et JAILLET Marc, Arbois ; MENEUST Pierre et CREUZOT Gilles, Mesnay ; ALBINI Thierry et DULAC Caroline, Montigny les Arsures.

SECRETAIRE : MENEUST Pierre, Mesnay

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les Statuts du Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC) modifiés par l'arrêté Préfectoral du 22 juin 2015, en particulier son article 13 relatif à la composition et l'élection du Comité syndical et prévoyant pour le collège des syndicats de communes que l'assemblée délibérante de chaque syndicat de communes membre désigne un délégué primaire chargé de constituer avec les délégués élus par les autres syndicats de communes du département un collège électoral qui élira en son sein les six délégués au Comité Syndical ;

Considérant la qualité de membre du Syndicat mixte D'Energies, d'Equipements et de e-Communication du Jura (SIDEC) ;

Expose qu'il revient au Conseil syndical d'élire au scrutin secret uninominal à la majorité absolue aux deux 1^{ers} tours, puis à la majorité relative au 3^{ème} tour, **un délégué primaire**.

Informe que le choix du Conseil Syndical peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (Article L.5721-2 CGCT).

Après appel des candidatures puis au vote au scrutin secret, le comité syndical :

- **déclare élu en qualité de Délégué primaire** pour participer au collège électoral qui élira en son sein les six délégués au Comité syndical du SIDEC DU JURA :

M. Léo PETIT

Fonction syndicale : 1^{er} vice-président



- charge le président de transmettre au SIDEC du Jura les données nécessaires à l'identification et à la convocation de l'élu,
- charge le président de notifier la présente délibération au SIDEC du JURA.

Pour copie conforme et certification,

M. Pierre Meneust, secrétaire de séance

Mme Jeanne Boudry, présidente

